

CHAPITRE I

SERVICE

A. PREAMBULE

1. **Engagement au service.** Les Lions et Leo clubs individuels travaillent bénévolement pour répondre aux besoins humanitaires locaux en mobilisant des personnes et ressources pour offrir un service pratique et améliorer le bien-être général de leurs communautés. Collectivement, les efforts et les contributions des Lions et Leo clubs, districts, districts multiples et entités/fondations gérées par les Lions ont le potentiel de faire progresser les programmes de développement global et de répondre à certaines des plus grandes maladies qui affligent l'humanité aujourd'hui. À cette fin, le Lions Clubs International s'engage à unir les Lions et Leos en abordant des défis mondiaux importants par le développement et la favorisation d'opportunités de service stratégiques, globales et mesurables.
2. **Déclaration de vision.** Être le leader mondial dans le domaine du service local et humanitaire.
3. **Déclaration de mission.** Donner les moyens aux bénévoles de servir localement, de répondre aux besoins humanitaires, de favoriser la paix et de promouvoir la compréhension internationale par le biais des Lions clubs.

B. DEFINITIONS

1. **Cadre de service.** La structure globale du service composée de plates-formes spécifiques selon lesquelles l'organisation dirige les ressources afin d'améliorer l'orientation et l'impact du service.
2. **Plate-forme de service.** Un domaine du service avec des objectifs préétablis et des stratégies précises à poursuivre dans la réalisation de ces objectifs. Les plates-formes de service incluent (sans y être limités) des activités de service de grande envergure, des subventions de la LCIF, des opportunités de sensibilisation et des partenariats stratégiques qui favorisent l'impact du service.
3. **Activités de service de grande envergure.** Activités organisées, développées et soutenues par le LCI pour les Lions et Leo clubs, districts, districts multiples et entités/fondations gérées par les Lions qui contribuent aux objectifs spécifiques des plates-formes de service.
4. **Considérations programmatiques spéciales.** Toutes les activités de service de grande envergure, indépendamment de la plate-forme de service correspondante, devraient inclure des éléments qui engagent et sont avantageux pour les enfants et les jeunes.

5. **Projets.** Les activités qui répondent aux besoins de la communauté locale identifiés par les Lions et Leo clubs et qui sont élaborées en accord avec le temps, les ressources et les compétences du club local. Les projets sont soutenus indépendamment du LCI.

C. CADRE DE SERVICE

1. Le cadre de service est composé des plates-formes de service suivantes :
 - a. Diabète
 - b. Environnement
 - c. Vue
 - d. Cancer chez les enfants
 - e. La faim
2. **Enfance et jeunesse.** Des éléments spéciaux pour les programmes typiques sont mis au point et élaborés par les enfants et les jeunes.
3. **Plates-formes de service.** Informations relatives aux objectifs spécifiques pour chaque plate-forme de service et les activités de service de grande envergure sont disponibles dans le « Guide du cadre de Service ».
4. **Mandat.** Le cadre et les plates-formes de service seront examinés au plus tôt dans cinq ans et au plus tard dans dix ans suivant leur lancement initial en juillet 2017.

D. EVALUTATIONS DES ACTIVITES DE SERVICE DE GRANDE ENVERGURE

1. **Mandat.** Toutes les activités de service de grande envergure du LCI devraient être évaluées pas avant deux ans et pas plus tard que trois ans après leur lancement initial, puis sur une base permanente, le cas échéant, tel qu'ordonné par la Commission des activités de service.
2. **Considérations.** Les évaluations et recommandations subséquentes au Conseil d'administration devraient prendre en considération (sans y être limité) ce qui suit :
 - a. Le nombre de clubs, districts et districts multiples participant aux niveaux du pays, de la région constitutionnelle et mondial ;
 - b. Les progrès réalisés vers les objectifs fixés ;
 - c. Un véritable retour sur investissement pour les clubs, districts, districts multiples, entités/fondations Lions et le LCI ;
 - d. Un retour sur investissement perceptible pour les clubs, districts, districts multiples, entités/fondations Lions et le LCI ;
 - e. Croissance de l'effectif liée aux conditions d'exécution ;
 - f. Activités d'autres organisations au sein de la même plateforme de service ; et,
 - g. Perception du public.

E. NOUVELLES PROPOSITIONS D'ACTIVITES DE SERVICE DE GRANDE ENVERGURE

- 1. Organe de recours.** Les propositions de nouvelles activités de service de grande envergure seront examinées par la commission des activités de service au cours des réunions du conseil d'administration.
- 2. Considérations.** Les évaluations des propositions et les recommandations subséquentes devraient prendre en considération (sans y être limité) ce qui suit :
 - a. Cohérence avec LCI Forward et le nouveau cadre de service ;
 - b. Possibilités de reproduction à travers les régions constitutionnelles ;
 - c. Ressources (personnel, financier, etc.) et le temps requis pour développer et lancer ;
 - d. Activités d'autres organisations dans le même domaine ; et,
 - e. Potentiel d'une augmentation des dons et revenus reliés aux cotisations.
- 3. Mandat.** Les propositions qui sont recommandées au conseil d'administration par la commission des activités de service pour adoption seront mises en œuvre au départ comme un programme pilote de deux ans, et par la suite elles seront soumises à un examen plus approfondi avant l'adoption officielle par le LCI comme activité de service de grande envergure.